



Renonciation succession condamner à payer les dettes de ma mère a

Par **druenne marie**, le **09/06/2017** à **13:29**

J'ai renoncé à la succession de ma mère, j'ai un document officiel du TGI d'Agen. La maison de retraite de ma mère m'a assignée en justice; lorsqu'j'ai reçu l'assignation j'ai adressé à l'avocat la copie de la lettre de renonciation. Il n'en a pas tenu compte, je n'ai pas reçu de convocation pour faire valoir mes droits auprès du tribunal, je suis condamnée à payer les frais d'hébergement de ma mère. J'ai téléphoné au greffier qui m'a indiqué que je devais faire un recours prendre un avocat, et je n'ai pas d'argent. J'ai demandé à parler à l'avocat la secrétaire n'a pas voulu transmettre la communication, ni même regarder dans le dossier la preuve écrite de la copie que j'avais envoyée. Comment puis-je me défendre sans prendre un avocat? Je suis dans mon droit l'avocat aurait dû arrêter la procédure. Je lui ai adressé hier une lettre recommandée avec AR pour qu'il annule le jugement. De plus à la page 5 du document on mentionne mon nom avec un prénom qui n'est pas le min. "Mme Claude Druenne, au lieu de Marie Druenne. Merci de m'aider